

Rédaction d'ordonnances des aliments du bétail : considérations réglementaires

Les ordonnances vétérinaires jouent un rôle crucial dans le travail des meuneries qui produisent des aliments du bétail contenant des substances médicamenteuses. Bien que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) n'exerce pas de contrôle légal sur les vétérinaires, elle réglemente et inspecte étroitement les meuneries, y compris les exigences relatives au contenu des ordonnances reçues des vétérinaires. Il est essentiel que les meuneries reçoivent des ordonnances complètes, précises et conformes afin de garantir que :

- les aliments puissent être fabriqués en temps opportun, sans retarder le traitement des animaux.
- la charge administrative soit réduite au minimum, tant pour l'équipe vétérinaire que pour la meunerie.
- les meuneries évitent les non-conformités émises par un inspecteur de l'ACIA en raison d'ordonnances non conformes. Plus une meunerie reçoit de non-conformités, plus elle est inspectée fréquemment.

Éléments clés des ordonnances conformes d'aliments du bétail

La réglementation canadienne¹ définit les éléments que les ordonnances vétérinaires d'aliments du bétail doivent contenir pour être conformes.

Ces éléments sont les suivants :

- Date de l'ordonnance
- Nom et adresse de la personne pour qui l'aliment doit être fabriqué (propriétaire) et de la personne à qui il est destiné (si différente du propriétaire)
- Animaux à médicamenter :
 - Nombre
 - Espèce
 - Type de production
 - Âge ou poids
- Type et quantité d'aliments médicamenteux à fabriquer
- Nom, concentration et quantité de chaque substance médicamenteuse à ajouter à l'aliment
- Toute instruction spéciale de fabrication, y compris les mises en garde nécessaires relatives au nettoyage des installations
- Mode d'emploi de l'aliment, y compris les instructions d'alimentation et la durée d'utilisation ou les dates exactes d'alimentation médicamenteuse
- Mise en garde indiquant le délai d'attente à respecter après l'utilisation de l'aliment médicamenteux
- Autres instructions d'étiquetage, y compris les précautions et mises en garde relatives à la santé animale ou la manipulation et l'entreposage de l'aliment médicamenteux, le cas échéant
- Nom et signature du vétérinaire traitant

À retenir :

Les ordonnances des aliments du bétail peuvent être rédigées pour des substances médicamenteuses autorisées en vertu de :	Les ordonnances des aliments du bétail ne peuvent pas être rédigées pour :
<ul style="list-style-type: none"> • Recueil des notices sur les substances médicamenteuses (RNSM) • Drogue nouvelle de recherche (DNR) • Distribution de médicaments d'urgence (DMU) • Certificat d'études expérimentales (CEE) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nutriments (par ex. Pour dépasser les niveaux maximaux d'éléments nutritifs) • Produits biologiques vétérinaires • Produits de santé animale (PSA)

Des modèles d'ordonnance par espèce, comprenant tous les éléments nécessaires pour être conformes, sont accessibles au public en téléchargement sur la page web de l'ANAC intitulée [Rédaction d'ordonnance des aliments du bétail](#).



Conseil :

Les ordonnances peuvent faire référence au [Recueil des notices sur les substances médicamenteuses \(RNSM\)](#) au lieu d'en répéter les informations.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ALIMENT MÉDICAMENTÉ						
Acceptation d'une substitution de la marque? Oui <input checked="" type="radio"/> Non <input type="radio"/>						
Aliment à médicamenter (comme indiqué ci-dessus)	Code du RNSM	N° d'allégation du RNSM	Nom commercial du produit homologué (DIN) (ingrédient actif - [IA])	g d'IA/kg dans le produit homologué (DIN)	g d'IA/tonne dans l'aliment complet	g du produit homologué (DIN)/tonne pour l'aliment complet
Aliment de démarrage pour volailles	BACN-Z	1	Albac 110 Prémélange de bacitracine de zinc Bacitracine (sous forme de bacitracine de zinc)	110	110	1000
Instructions de fabrication :			Instructions à suivre à la ferme pour le mélange et l'alimentation :			
Selon le RNSM			Selon le RNSM			

Exemple de référence au RNSM dans une ordonnance, où celle-ci inclut également le code RNSM et le numéro d'allégation correspondants (notez qu'il s'agit ici d'un extrait d'une ordonnance fictive)

¹L'utilisation de substances médicamenteuses dans les aliments du bétail est principalement réglementée en vertu du [Règlement de 2024 sur les aliments du bétail](#) et du [Règlement sur les aliments et drogues](#).



Comprendre la différence entre les aliments médicamentés et les aliments médicamentés sur mesure, ainsi que les implications pour les meuneries

En vertu du *Règlement sur les aliments du bétail*, les aliments du bétail contenant des substances médicamenteuses sont divisés en deux catégories :

Aliments médicamentés	Aliments médicamentés sur mesure
<ul style="list-style-type: none"> • « Sur l'étiquette » • L'utilisation de la ou des substances médicamenteuses correspond exactement aux détails énoncés dans le RNSM • Pour les aliments médicamentés nécessitant une ordonnance (par exemple, les antimicrobiens importants sur le plan médical), les meuneries doivent obtenir l'ordonnance avant la vente 	<ul style="list-style-type: none"> • « Hors indication » • L'utilisation de la ou des substances médicamenteuses diffère des détails indiqués dans le RNSM • Tous les aliments médicamentés sur mesure nécessitent une ordonnance, et la meunerie doit être en possession de l'ordonnance avant de fabriquer l'aliment du bétail

S'il existe **une quelconque différence** entre l'ordonnance et le RNSM, l'aliment fabriqué à partir de cette ordonnance est considéré comme un aliment médicamenté sur mesure. Cela inclut (sans s'y limiter) les différences suivantes :

- libellé différent de celui indiqué dans le RNSM, par exemple les précautions et/ou les mises en garde
 - cela inclut les modifications mineures au libellé qui communiquent la même information
- délais d'attente
- espèces
- posologie ou taux d'incorporation
- combinaisons de médicaments

Les aliments médicamentés fournissent aux meuneries certains avantages logistiques et une certaine flexibilité par rapport aux aliments médicamentés sur mesure, notamment :

- la possibilité d'entreposer/fabriquer les aliments du bétail avant de recevoir l'ordonnance
 - ce qui est particulièrement important pour les petits lots (par exemple, les aliments du bétail en sacs destinés aux jeunes animaux, pour lesquels le producteur peut n'avoir besoin que d'une petite quantité)
- un accès facile et instantané à des informations précises dans le RNSM
- des exigences d'étiquetage moins contraignantes

Pratiques utiles pour les ordonnances des aliments du bétail

Suivez les pratiques utiles énumérées ci-dessous pour éviter les erreurs courantes et optimiser le flux de travail de votre équipe vétérinaire et des meuneries avec lesquelles vous travaillez.

- Assurez-vous que les ordonnances sont exactes et contiennent tous les éléments requis.
 - Rappel : l'ANAC fournit des modèles d'ordonnances à remplir contenant tous les éléments requis, ainsi qu'une liste de contrôle de ces éléments, sur notre page web [Rédaction d'ordonnances des aliments du bétail](#).
- Évitez de prescrire involontairement un aliment médicamenté sur mesure (c'est-à-dire « hors indication ») en suivant attentivement le RNSM pour les aliments médicamentés (c'est-à-dire « conforme »).
 - Évitez de modifier le libellé du texte figurant dans le RNSM, sauf si vous avez l'intention de fournir des informations différentes.
 - N'oubliez pas que vous pouvez faire référence au RNSM dans votre ordonnance au lieu d'en répéter les informations.
- Indiquer uniquement le nom de la substance médicamenteuse (et non le nom de marque), afin d'éviter d'empêcher involontairement la meunerie d'utiliser des substitutions de marque.
 - Le nom de marque peut être fourni de façon facultative, si désiré.
- Indiquez une durée de prescription et un tonnage d'aliments du bétail suffisants pour répondre aux besoins du traitement afin d'éviter de devoir prescrire des ordonnances supplémentaires.
- Communiquez avec la meunerie au sujet des ordonnances à venir et transmettez-les le plus tôt possible. Cela aide la meunerie à planifier la fabrication des aliments du bétail dans son calendrier de production afin d'assurer une livraison au producteur aussi rapidement que possible.
- Familiarisez-vous avec les exigences réglementaires relatives aux ordonnances d'aliments du bétail et vérifiez la conformité de vos ordonnances avant de les transmettre à la meunerie.

Les informations contenues dans ce document sont fournies par l'ANAC à titre d'orientation générale et ne visent pas à remplacer ou à se substituer à tout texte législatif ou exigence réglementaire.